DU CHANT VIEUX-ROMAIN AU CHANT GREGORIEN

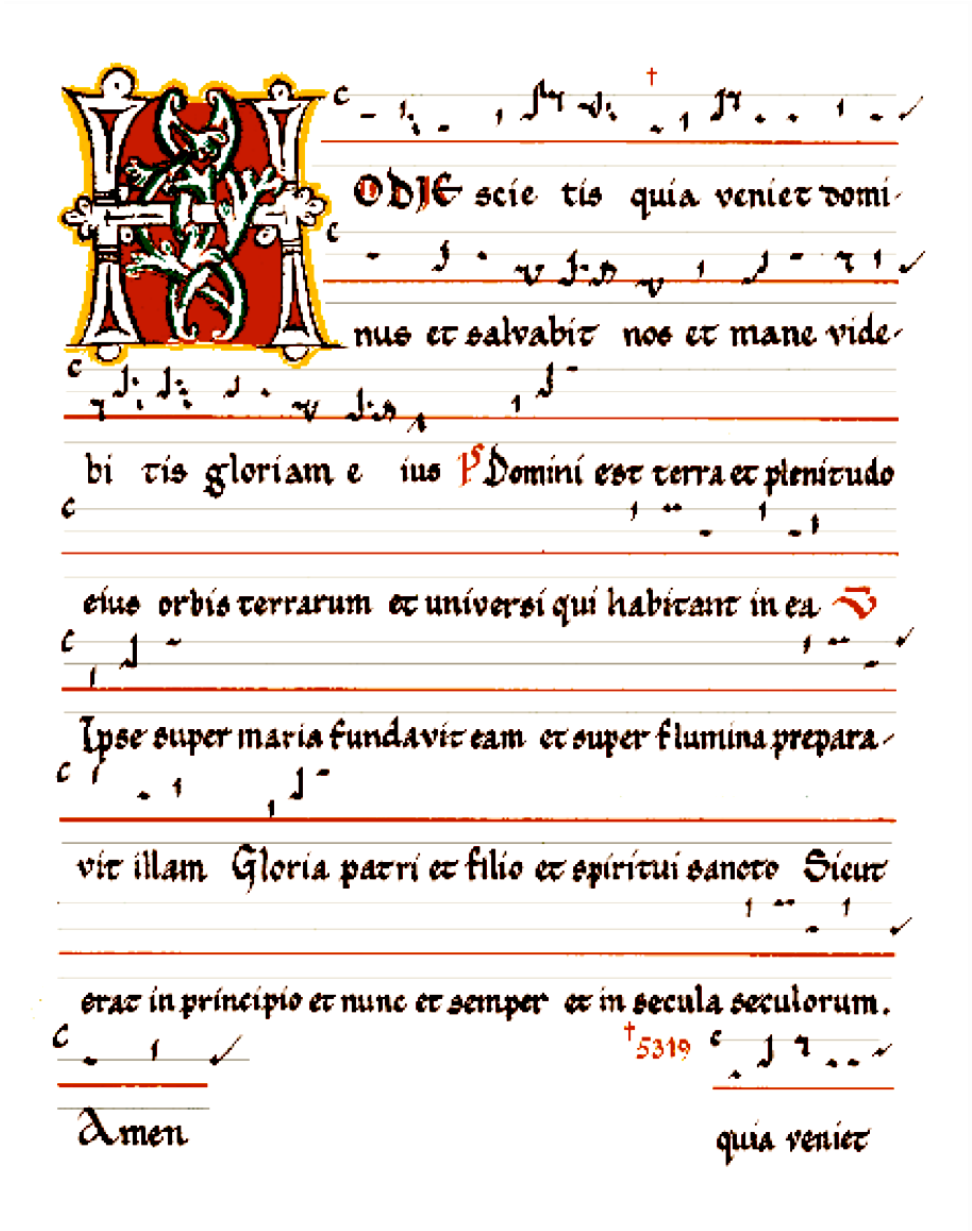

Chant vieux-romain : Introït de la messe de la Vigile de Noël

Pièce étudiée lors de l'Académie de chant médiéval du Festival du Comminges en 2017 sous la direction de Monsieur Marcel PERES.

Auteur : **Gérard BEGNI,** Administrateur du Festival du Comminges,
Membre de la Société Française de Musicologie.
Membre associé de la Fondation Maurice Ravel.

L'Empereur Charlemagne venu lors de la Semaine Sainte de 774 soutenir le Pape Adrien I° contre les Lombards.

I – Introduction.

Pierre LACROIX (1930-2020),
fondateur du Festival du Comminges

Le Festival du Comminges a toujours attaché une grande importance aux racines historiques de notre musique occidentale, en particulier à l'évolution parfois complexe de la musique médiévale. Comme nous allons le voir, c'est une question qui est intimement imbriquée à l'Histoire de notre pays, et dont nous pouvons légitimement tirer une certaine fierté.

Par-delà sa mission principale qui reste de proposer des concerts de qualité à ses auditeurs, le Festival du Comminges reste fermement fidèle avec ses moyens du moment à sa fonction de formation, telle que l'a voulue et magnifiquement développée son fondateur, le regretté **Pierre LACROIX (1930-2020).**

C'est ainsi que tous les ans ont lieu une ou plusieurs **Académies**, que le Festival considère comme un temps fort de son activité, et qui conduisent généralement à une concert de restitution. Récemment, les sessions de ces Académies se sont déplacées dans diverses églises du Comminges, à la grande satisfaction des populations locales et de leurs élus directs.

En 2017 s'est tenue une **Académie de chant médiéval** sous la direction de **Marcel Pérès.** Elle était intégralement consacrée au **chant vieux-romain**, présenté dans ce document, le plus vieux chant de l'Eglise médiévale avant que le grégorien ne s'impose. C'est à cette histoire que nous allons nous attacher.

De ce fait, l'étude du chant vieux-romain est une part signifiante des missions du Festival tel que celui-ci les conçoit. Cette Académie s'inscrivait bien entendu dans la logique de la saison 2017, mais avait l'originalité d'être une préparation de la saison 2018. Par-delà la nécessaire et recherchée diversité des saisons, le Festival conserve en effet des concepts de continuité. Les lignes directrices de la saison 2018 du Festival étaient :

- Traiter de « la Musique Française et ses influences croisées du moyen-âge à nos jours »,
- célébrer le XX° anniversaire de l'inscription du Bien « les Chemins de Compostelle » au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

C'est en effet, comme nous le verrons, l'irruption du chant vieux-romain dans les pratiques gallicanes au VIII° siècle sous l'impulsion des Carolingiens qui a donné naissance au chant grégorien, stabilisé pour l'essentiel au cours du IX° siècle. C'est donc bien par excellence un phénomène 'français' avec ses influences croisées.. Celui-ci s'imposa progressivement en retour à l'Eglise de Rome jusqu'à la décision autoritaire du Pape Innocent III, éliminant le chant vieux-romain dont fort peu de traces se sont miraculeusement conservées jusqu'à ce jour. Et l'on peut rêver à toutes ces lointaines influences interférant sur les chemins du pèlerinage vers Saint Jacques de Compostelle lors de la naissance de celui-ci.

Bibliothèque apostolique vaticane, où *Dom Moquereau* découvrit en 1890 les trois premiers livres connus de chant vieux-romain, ayant miraculeusement échappé à la destruction ordonnée par le Pape Innocent III (voir plus loin).

II – Le chant vieux-romain.

L'anagramme grec ιχθύς représentant le Christ, (Jésus Christ Fils de Dieu sauveur), fondamental aux premiers temps du christianisme, semble tombé aujourd'hui en quasi-désuétude.

Le christianisme fut âprement combattu par le pouvoir romain durant les tout premiers siècles du premier millénaire *(Bernet, 2013),* et il est bien connu que les chrétiens se réunissaient dans les catacombes pour y pratiquer les premiers rites et y laisser leur premiers signes (*Grabar, 1966)*. De ces rites, nous ne connaissons pratiquement rien. Il semblerait que cette liturgie balbutiante, héritière directe des pratiques hébraïques adaptées empiriquement au culte et à l'enseignement du Christ, ait été principalement (et naturellement) orientée vers la catéchèse. Prédication et lecture formaient l'essentiel de cette liturgie qui se cherchait. Elle se serait composée de trois moments essentiels : lecture, psalmodie chantée, oraison.

La persécution romaine était permanente face à ceux qui troublaient l'ordre établi entre le pouvoir impérial et les représentants institutionnels religieux des peuples soumis[1] *(Mimouni, 2012)*. Elle connut néanmoins deux apogées : au début, la persécution de **Néron** (54-68) et, vers la fin de la période des catacombes, celle de **Dioclétien** (284-305). Ce dernier a été l'auteur d'une des pires persécutions de l'Empire, bien plus meurtrière que celle de Néron. Un très grand nombre de martyrs que fête l'Eglise ont été suppliciés sous son règne. Mais cette sombre période était sur le point de se terminer, sous l'impulsion du plus grand empereur de ces époques troublées, **Constantin I°** (306-337 ; *Maraval, 2011 ; Puech, 2011).*

En 313, les empereurs Constantin et Licinius proclament conjointement **l'Edit de Milan** *(Sachot, 2007 ; Schmitt, 2013 ; Bernet, 2013)* qui changea la face du monde romain. Par cet édit de tolérance, chacun peut « adorer à sa manière la divinité qui se trouve dans le ciel » . Il accorde la liberté de culte à toutes les religions et permet aux chrétiens de ne plus devoir vénérer l'empereur comme un dieu. Il instaure la Paix de l'Église. Adroitement, Constantin introduisit des rites et fêtes païennes dans la liturgie chrétienne pour faciliter la transition. Ainsi, le 25 décembre était une fête issue, semble-t-il, du culte de Mithra *(Turcan, 1993).*

En 325, il tenta de parachever son œuvre par le **Concile de Nicée** (*Lenoir, 2010 ; Revillout, 2015).* Ce fut le premier concile œcuménique, réuni pour résoudre les problèmes qui divisaient alors les Églises d'Orient, d'ordre disciplinaire et surtout dogmatique, dont celui des thèses d'**Arius (***Newman, 1988)*. Sa décision la plus importante concerne la **théologie trinitaire** : le Fils fut déclaré « de même substance » que le Père. Cette définition, d'abord contestée en Orient, dut attendre l'empereur **Théodose** (380) pour s'imposer comme essentielle à l'orthodoxie. Le concile de Nicée fut également important par ses canons ou décisions en matière de discipline. Il créa un précédent qui explique la convocation des conciles œcuméniques ultérieurs et, jusque dans les détails, la procédure qu'ils suivront. Le Concile condamna Arius comme hérétique, ce qui créa une dissension dans la chrétienté, certains peuples étant partisans d'Arius – les Wisigoths notamment *(Schmidt, 2008)*. L'arianisme subsista longuement au sein de la chrétienté.

L'Edit de Milan permit à l'Eglise et aux fidèles de sortir des catacombes et de célébrer leurs rites en plein jour.

Le chant vieux romain est initialement celui de ces premiers chrétiens à Rome. Il s'agit initialement d'un chant soliste largement issu du **chant synagogal**.

Probablement de ce fait, il semblerait que le **rythme** de la langue latine n'y soit pas rendu de façon évidente : « Si vous étudiez un morceau de chant Vieux-Romain, vous ne voyez pas la séparation entre les mots : il y a toujours un petit nuage mélodique à la fin des mots et au début. L'enchaînement des mots est flou. En chant grégorien ce n'est jamais ainsi » (***Dom Daniel Saulnier****, Session de chant grégorien III (2005))*.

En dépit de documents limités, les études des caractéristiques de ce chant s'amplifièrent à partir de la deuxième moitié du XX° siècle. Certaines trouvèrent des métissages entre le chant grégorien et lui. Ainsi, les compositeurs gallicans conservaient **l'allure générale** du chant vieux-romain, et parfois son **architecture modale**.

[1] Par-delà de l'interprétation théologique métaphysique et transcendantale de la Passion, qui est le véritable fondement dogmatique et eschatologique du Christianisme et son enseignement suprême, c'est probablement dans le sens de la lâcheté historique ordinaire qu'il faut lire l'Histoire factuelle de ces événements : à travers le statut des dignitaires religieux juifs, soucieux de leur place institutionnelle *(Mimouni, 2012)* , et la terreur du petit peuple inquiet de la répression impitoyable de l'occupant politico-militaire. Ponce Pilate n'apparaît pas alors comme le 'méchant' de ce pseudo-procès, (il convient de prendre au sens littéral et historique le texte rituel sacré, *'sub Pontio Pilato passus et sepultus est'*) mais au contraire comme un gouverneur 'progressiste' soucieux de maintenir une certain espace de liberté de pensée à ses propres risques et périls. Je jetons à personne la pierre. Certaines pages de l'Histoire de la France vieilles de quelques décennies peuvent nous conduire à de précieuses méditations sur de paroles lâchetés ordinaires par-delà les siècles. L'Eglise catholique a indéniablement raison, mais pas seulement dans le sens religieux où elle l'entend : Jésus est toujours parmi nous

En revanche, l'ornementation du chant de Rome est complètement différente de celle du chant grégorien. En collaboration avec **Lycourgos Angelopoulos**, fondateur du chœur byzantin de Grèce, **Marcel Pérès** releva de nombreuses similitudes entre les ornementations des deux chants, vieux-romain et vieux-byzantin. Cette ressemblance se trouve également dans les formules modales et cadentielles. Ceci est historiquement explicable, notamment par les divers exodes de communautés monastiques d'Orient précédant la 'réforme carolingienne' suite aux troubles politiques et religieux qui affectèrent cette région[2].

L'empereur Constantin (au centre), avec les évêques du concile de Nicée (325), tenant anachroniquement le texte du « symbole de Nicée-Constantinople » dans sa forme liturgique grecque, fondée sur le texte adopté au premier concile de Constantinople (381). C'est l'origine immémoriale de notre 'Credo', que les théologiens nomment parfois 'Symbolum NIcenum'.

Concernant le **contenu** de ce chant, voici ce que nous dit *(Bernard, 1996)* : « On pense souvent […] que [**la psalmodie**] n'est apparue qu'au bout de plusieurs siècles, pendant lesquels **l'hymnodie** joua un rôle essentiel, exerçant même une sorte de monopole, et qu'elle n'a finalement triomphé qu'au prix d'une lutte sévère contre sa vieille rivale. Selon cette tradition historique, donc, le chant chrétien dans son ensemble – par conséquent, les chants de la messe compris – aurait longtemps consisté en une riche hymnodie, qui n'aurait été supplantée par la psalmodie qu'à une date assez basse, le III° siècle, pour mieux lutter contre l'hérésie gnostique *(Puech, 1978)* », pour conclure : « Il semble donc que l'on ait exagéré son importance ». On serait en effet plutôt porté à penser que l'enseignement doctrinal était la priorité de ces toutes premières époques et que la psalmodie en était le vecteur privilégié *(Claire, 2007).*

Le **texte** conservait une autre ancienneté : il comportait parfois ses Alléluia avec les versets en grec. Sous influence de la liturgie byzantine, l'Église romaine utilisa aussi la langue grecque pendant les deux premiers siècles (le 'Kyrie' est un exemple qui nous est conservé). Donc, la composition du chant vieux-romain s'effectua à l'époque où le passage du grec au latin n'était pas encore achevé. De plus, le chant vieux-romain manque objectivement de répertoires liturgiques ajoutés après le VIII° siècle. Il est donc certain qu'il existait avant la création du chant grégorien.

Ci-dessous, voici l'un des Alléluia du manuscrit latin 5319, celui des vêpres de Pâques ainsi que de la messe du lundi de Pâques :

original	**traduction**
Alleluia. O Kirioc keba kyleocen euprepia enedisato enedisatom Kyrioc dinamin ke nepieiocaton ke gar estereocsen in icumeni itis u saleuthisete. Alleluia.	Alléluia. Le Seigneur règne maintenant, il est revêtu de majesté, revêtu et ceint de la force, oui, il a rétabli notre monde qui ne sera plus ébranlé. Alléluia.

Le chant soliste ne tarda pas à devenir un **chant choral**. Ce fut la création de la '**Schola cantorum'**, très vraisemblablement au IV° siècle à Rome. Celle-ci fit école dans la chrétienté d'alors. Elle contribua à donner de l'ampleur à ce répertoire, qui se fit plus riche, plus orné et susceptible d'être chanté en chœur. Parallèlement, le rite et le chant dit **ambrosien** *(Jesson,1990)* se développa à Milan, bien qu'il n'y ait aucune preuve que ce rite ait été fixé par **Ambroise**, évêque de Milan au IV° siècle[3] *(Palanque, 1933 ; Savon, 1997 ; Claire, 2007)*. Il est attesté dès le IX° siècle. De même, le chant **bénéventin** *(Kelly, 1992)* est un chant liturgique de l'Église catholique romaine, utilisé principalement dans le milieu ecclésiastique italien de Bénévent et du Mont-Cassin. Ce chant, certes préexistant, mais qui s'est développé pendant l'occupation lombarde au VII° et VIII° siècle était une tradition liturgique de rite et de plain-chant particulier à Bénévent. Il est originaire du grand **saint Benoît** *(Demeulenaere, 1996*) , fondateur de l'ordre des Bénédictins, mais ce chant resta local et ne connut pas la pérennité, le prestige et l'influence du chant ambrosien.

Les divers styles de chants religieux conservaient en effet des traits régionaux, de manière tout à fait logique et naturelle. L'importance du chant vieux-romain était liée au fait que **Rome** était la résidence des **Papes**. Le maintien de ces styles était le fait de la tradition orale et de la transmission mémorielle, dans laquelle les **enfants de chœur** jouaient un rôle crucial, devenant ensuite des **chantres** confirmés (*Pérès & Lacavallerie, 2002*). Aucun système de notation des hauteurs n'existait jusqu'au XI° siècle. Néanmoins en 1071, grâce aux innovations de **Guido d'Arezzo** *(Mengozzi, 2014),* le 'graduel vieux-romain de Sainte-Cécile du Transtévère' fut copié en neumes. Il a été réédité récemment en 2007 et est disponible sous format numérique, forme essentielle aux chercheurs et érudits de nos jours.

[2] Quoique tardive car contemporaine de la révolution carolingienne, une des plus grands migrations eut lieu à l'occasion de la période iconoclaste byzantine (voir chapitre IV). Les crises iconoclastes sont des manifestations extrémistes des religions. De sanguinaires exemples récents sont hélas trop présents dans nos esprits sans qu'il soit utile d'insister.

[3] Le rôle de ce prélat dans l'assimilation du Christianisme suite à l'Edit de Milan (13 juin 313) accordé par l'Empereur Constantin I° fut capital *(Palanque, 1933)* .

III – Le chant gallican.

Le chant gallican est le nom donné au chant liturgique des chrétiens de Gaule sous la dynastie mérovingienne *(Mendez, 2008).* Pour des raisons historiques, le chant gallican se caractérisait surtout par l'influence de la liturgie orientale. Remplacé formellement par le chant romain en 789, celui-ci disparut, à la suite de la centralisation de la liturgie selon le rite romain, imposée par Charlemagne avec des 'effets pervers' après les initiatives plus empiriques et ponctuelles de Pépin le Bref, comme nous allons le voir.

En effet, le rite des Gaules ainsi que son chant liturgique se différenciait nettemant du chant romain par des textes et musiques plus orientales. Cet état de fait trouve son origine dans l'évangélisation même des Gaules, principalement par des prêtres grecs, prélats et théologiens majeurs, comme **Saint Irénée de Lyon** *(Fantino, 1994).*

C'est ainsi que, jusqu'au début du VII° siècle, la liturgie orientale eut une forte influence sur la cour, influence que l'on retrouve chez **saint Venance Fortunat** et **sainte Radegonde de Poitiers** *(Kleinmann, 2000).* Cette dépendance liturgique s'amenuisit par la suite rapidement, et c'est le roi **Dagobert I°** *(Bouvier-Ajam, 1980)* qui adopta la louange perpétuelle[4] '*Laus perennis*' pour l'abbaye royale de Saint-Denis, en priant que sa dynastie se continue sans perturbation ***(****Du Payrat, 1645)****.***

La lettre du chant gallican disparut, telle la liturgie celte, avant que les neumes ne soient inventés vers 877. Donc, il ne reste rien de la mélodie de ce chant. Rien ne peut nourrir la musicologie en quoi que ce soit… sinon en regrets.

En revanche, plusieurs textes ou fragments de ce chant sont conservés. Parmi eux, les deux lettres découvertes à l'abbaye Saint-Martin d'Autun en 1709 par deux Bénédictins, et parfois attribuées à **saint Germain de Paris**, sont les plus importantes. Grâce à ces documents, la liturgie gallicane y compris sa messe était précisée, en détail, avec de nombreux commentaires théologiques (latin-français). Plusieurs textes en grec s'y trouvent :

« On chante l'Aïus en grec, car c'est dans la langue grecque que le Nouveau Testament s'est répandu dans le monde ... le président de l'assemblée entonne la psalmodie de l'Aïus en grec, puis en latin pour manifester le lien entre l'Ancien et le Nouveau Testament ».

Le 'Kyrie', évidemment en grec, était successivement chanté d'une seule voix par trois jeunes clercs. Ces derniers représentaient les trois peuples, à savoir, Hébreux, Grecs et Latins, ainsi que les trois temps, avant la loi, sous la loi et sous la grâce, à la place de la trinité. Par ailleurs, avant la lecture de l'Évangile, c'est le Cantique des trois enfants *(Bible Segond 1910/Livre de Daniel 3,57-88)* qui était chanté, au lieu de l'Alléluia. Ce cantique n'est exécuté dans la tradition romaine que dans les monastères, aux laudes du dimanche.

Quoi qu'il en soit, la pratique du chant gallican était exactement mentionnée dans l'Histoire des Francs de **saint Grégoire de Tours** *(rééd. 1963 & 1965)*, l'un des livres les plus sûrs de l'histoire de la Gaule. Il s'agissait d'un banquet tenu à Orléans, en présence du roi de Bourgogne **saint Gontran**, le 5 juillet 585. Si les caractéristiques des chants n'étaient pas précisées, comme ce roi très chrétien appréciait effectivement leur représentation, il est certain qu'il ne s'agissait pas de chants primitifs :

« Vers le milieu du repas, le roi m'ordonna de faire chanter mon diacre, qui, la veille à la messe, avait dit les répons des psaumes. Pendant que le diacre chantait, le roi m'ordonna encore de faire chanter devant lui tous les prêtres présents, en assignant à chacun la partie qui lui appartenait d'après son emploi. Je transmis aux prêtres les ordres du roi, et chacun chanta comme il put des répons de psaumes ». (*Grégoire de Tours, Histoire des Francs, Livre VIII*).

Il semblerait que le rite gallican ait été incomparablement plus fastueux que le rite romain, beaucoup plus dépouillé. En revanche, le chant gallican était plus rocailleux, mais plus propice à la cantillation du latin, que ne l'était le chant vieux romain. Cet état de fait, comme nous allons le voir, était appelé à avoir des conséquences musicales majeures.

[4] La louange perpétuelle ou '*laus perennis*' est une pratique monastique qui fut inventée par l'archimandrite **Alexandre l'Acémète**. La '*Laus perennis'* a été introduite en 516 en Occident lors du Concile d'Agaune convoqué par **saint Sigismond**, roi des Burgondes, dans le monastère de Saint-Maurice qu'il avait fondé l'année précédente. Elle a ensuite fleuri dans d'autres monastères de la Gaule : monastère de Saint-Denis, à l'instigation de Dagobert Ier, à Saint-Martin-de-Tours, Lérins, etc.

IV - L'Empire carolingien et les Etats pontificaux.

Carte du Royaume lombard vers 575, après la mort d'Alboïn (572).

La situation politique en Occident vers le milieu du VIII° siècle amena des jeux d'alliance et de pouvoir cruciaux pour le sujet qui nous occupe, et par ricochet pour l'histoire de l'Europe occidentale pour de nombreux siècles.

Le Pape était en difficulté pour deux raisons bien différentes.

D'une part, il y avait, dans la Péninsule, **l'invasion des Lombards** *(Barni,1975)* qui conquirent de nombreuses villes et régions (y compris en Provence, d'où ils furent repoussés par les Francs) et se dispersèrent en bandes plus ou moins rivales, jusqu'à ce que leur roi **Agilulf** (590-616) mette en place un Etat sur la base d'une collaboration entre Romains et Lombards : aux premiers étant dévolue l'administration civile, aux seconds la sécurité militaire. En 626, la capitale fut transférée à Pavie. Le règne du roi **Aripert** (653-661) est caractérisé par la conversion des Lombards au catholicisme, même si un nombre important d'entre eux restent longtemps encore ariens ou païens. L'adoption du catholicisme favorisa les rapports avec le pape et les Romains. Le roi **Grimoald** (661-671) marque une étape supplémentaire dans le contrôle des ducs, des monnaies étant frappées à son effigie. Se mettent en place des rapports pré-féodaux qui correspondent à l'entrée progressive du pays dans le Moyen Âge. Le Pape avait besoin d'alliés pour contenir la pression lombarde.

D'autre part, le Pape était en **conflit théologique avec Byzance** au sujet de la '**querelle iconoclaste**' *(Brubaker & Haldon, 2008 ; Grabar, 1984 ; Weitzmann et al., 1982).* La période iconoclaste de l'Empire byzantin (dite « querelle des images ») s'étend de 726 à 843. Pendant plus d' une centaine d'années, les empereurs byzantins iconoclastes interdirent le culte des icônes et ordonnèrent la destruction systématique des images représentant le Christ ou les saints, qu'il s'agisse de mosaïques ornant les murs des églises, d'images peintes ou d'enluminures de livres. Des trésors religieux, historiques et archéologiques furent ainsi perdus (*Grabar, 1984)* .

Cette période de l'aniconisme chrétien à Byzance se déroule dans un **contexte politique difficile** tant à l'intérieur, alors que plusieurs empereurs se succédèrent en quelques années, que sur le plan extérieur où l'empire fit face aux invasions des Arabes et des Bulgares. Sur le plan religieux, elle constitue le prolongement de diverses hérésies survenues au cours des siècles précédents concernant la nature du Christ.

Cette crise se déroula en deux étapes. Au cours de la première, de 723 à 787, les empereurs **Léon III l'Isaurien** et son fils **Constantin V** adoptèrent une attitude de plus en plus intransigeante et violente à l'endroit du culte des images. Le règne de **l'impératrice Irène** *(Rieusset, 2004***)** marqua une pause qui se termina avec l'arrivée au pouvoir de **Léon V l'Arménien**. Son règne fut marqué par une persécution plus féroce bien que de moindre envergure que celle de Constantin V. Toutefois son successeur, **Michel II,** adopta une politique plus conciliante qui coïncidait avec l'éloignement de la menace que faisaient planer les Arabes sur l'existence de l'empire. Elle se termina officiellement lorsque **l'impératrice Théodora** (*Cesaretti, 2003)* **r**éunit un synode en 843 qui confirma la légitimité de celui de 787 ou 'deuxième concile de Nicée'[5], qui avait affirmé la nécessité de vénérer les images et les reliques.

La querelle des images eut une conséquence directe pour le sujet qui nous occupe. De nombreux religieux émigrèrent de l'Est de l'Empire vers Rome, ce qui impliqua certainement un regain d'influence du chant byzantin sur le chant vieux-romain.

Dans l'état franc la **dynastie mérovingienne** était en **pleine décadence**. Les 'maires du palais', dignité transmise de père en fils étaient les véritables détenteurs du pouvoir. L'un d'eux, **Charles Martel** *(Deviosse, 1978),* homme énergique, se rendit célèbre en arrêtant une armée arabe au nord de Poitiers le 25 octobre 732 et ambitionnait de se faire nommer roi, mis n'y parvint pas avant sa mort. Né en 715, son fils **Pépin le Bref** *(Levillain, 1933* **;** *Riché, 1983 ; Vogel, 1985)* déposa **Childéric III**[6] en novembre 751, dernier roi mérovingien, après de subtiles négociaitons avec le pape **Zacharie**, aboutissant à son soutien. Il avait t besoin d'une légitimité pour devenir roi de France (751 – 768), d'où son rapprochement avec le Pape. En novembre 751, à Soissons, après l'élection de Pépin par les Francs réunis, les évêques des Gaules le sacrent au nom de la sainte Église

[5] Cela avait été l'objet d'un conflit avec Charlemagne et les représentants du clergé franc.

[6] Contrairement aux mœurs hélas courantes de l'époque, Pépin le Bref eut le mérite de ne pas avoir de sang sur les mains. Childéric III fut tonsuré et enfermé dans l'abbaye de Saint-Bertin, près de Saint-Omer, où il mourut et fut inhumé. Des fouilles furent entreprises au XIX° siècle pour retrouver son tombeau, mais en vain. Ces fouilles pourraient reprendre.

catholique en lui donnant la sainte onction, marquant son front avec de l'huile sainte, le Saint-Chrême, pour lui transmettre l'Esprit Saint.

Un grand voyage du pape **Étienne II** précipita et sacralisa la situation. Menacé par les Lombards, il traversa les Alpes en 754. Il fut splendidement accueilli à l'abbaye royale de Saint-Denis, dans le fief de Pépin le Bref. Le Saint-Père y constata que le rite gallican était effectivement différent de celui de Rome tandis que le roi Pépin avait besoin de légitimer sa dynastie, parfois considérée comme provisoire. Le roi décida d'adopter le rite romain *(Vogel, 1985).*

Sacre de Pépin le Bref par le pape Etienne II en l'abbaye royale de Saint Denis le dimanche 28 juillet 754.

Le dimanche 28 juillet 754, en l'abbaye royale de Saint-Denis, le pape **Etienne II** en personne sacra une nouvelle fois Pépin. Il lui conféra les titres de roi des Francs et de patrice des Romains *('Patricius Romanorum').* Les fils et héritiers de Pépin, **Carloman Ier** et **Charlemagne**, tous deux futurs rois, furent aussi sacrés par la même occasion, onction de type davidique et biblique, quasi messianique, alors inconnue des souverains en Gaule *(Levillain, 1933).*

Cette alliance fut un succès. Le pape Etienne II sollicita effectivement Pépin le Bref pour l'aider contre la menace expansionniste des Lombards. Le roi Pépin le Bref mena campagne victorieusement en Italie pour défendre la papauté, en 754 et 756 *(Levillain, 1933).*

La victoire conduisit a des échanges liturgiques importants. Le Pape **Paul II** envoya en France un antiphonaire et un responsorial, contenant les textes des chants de la Messe et des Offices. En l'absence de notation musicale, les mélodies étaient transmises oralement. Le Pape envoya donc un de ses meilleurs chanteurs, **Siméon**, a **l'évêque Remi** de Rouen, demi-frère du roi *(Riché, 1983) .*

Sur le plan politique, le roi Pépin le Bref céda à Étienne II les terres qu'il avait conquises sur la péninsule, contribuant à créer ce qui allait être pendant plus de mille ans les **Etats pontificaux** *(Levillain, 1933).* C'était fondamentalement au départ un acte d'essence militaire. Cependant, c'est peut-être la plus grande révolution de l'Occident en mille ans. En conférant au pape le rôle de successeur de Saint-Pierre, chef spirituel suprême et incontesté de la Chrétienté, mais aussi un rôle de chef d'Etat temporel, il ouvrait une période riche de conflits doctrinaux, politiques voire militaires où les positions et alliances contre nature se multiplièrent à foison.

L'origine des Etats pontificaux se fonde sur un document appelé '**donation de Constantin**' *(Huyghebaert, 1979),* faux probablement fabriqué par la chancellerie pontificale au VIII° siècle. Selon ce document, qui servait à cette époque les intérêts carolingiens, l'empereur **Constantin I°** aurait cédé, en 335, au pape **Sylvestre I°**, toutes les provinces de l'Occident[7].

Ce document fut promulgué en 754 par Pépin le Bref, précédemment redevable à Zacharie d'avoir légitimé le renversement des Mérovingiens et qui, après s'être engagé à céder au pape Étienne II — successeur de Zacharie en 752 — des terres conquises sur les Lombards, révéla cette donation à l'Assemblée de Quierzy. Elle correspond aux territoires de l'ancien Exarchat de Ravenne et consiste essentiellement en des terres pauvres (contenant notamment les marais pontins) ùais stratégiques, où se pratique depuis des siècles l'agriculture.

Pépin le Bref mourut le 24 septembre 768 à Saint-Denis. Son fils **Charlemagne** *(Mussot-Goulard, 1984 ; Depreux, 2002 ; Favier, 2013)* voulut continuer, amplifier et systématiser sa politique. Il assit une dynastie, habilement initiée par son père *(Riché, 1983 ; Depreux, 2002).* Il marqua considérablement son temps, notamment en ce qui nous concerne sur le plan cultuel *(Vogel, 1985)* et contribua à modeler l'Europe des siècles à venir *(Hubert, Porcher & Vilbrach,1968 ; Bathias-Rascalou, 2004).*

[7] L'authenticité de la donation de Constantin fut mise en doute à partir du XII° siècle, mais la démonstration définitive de son caractère apocryphe ne fut établie qu'en 1440 par l'humaniste **Lorenzo Valla**, dans un travail qui est généralement considéré comme l'acte fondateur de la critique textuelle *(Valla, posth. 1547).*

En 787, il décida de se rendre a Rome pour célébrer la fête de Pâques avec le Pape Adrien I° (voir illustration ci-dessus). A cette occasion, il réaffirma la donation des territoires conquis sur les Lombards aux l'Etats pontificaux.

Selon les chroniques d'un moine d'Angoulême, une vive querelle s'éleva alors au sujet du chant religieux. Les Francs furent considérés comme chantant de manière corrompue (*'corrupta'*) et déchirant (*'delacerare'*) la vraie cantilène au point de la détruire. Cela faisait suite, mais avec une autre ampleur, aux invitations des chantres romains formulée par Pépin le Bref au Pape Etienne II (voir plus haut l'Histoire des Francs de **saint Grégoire de Tours** *(rééd. 1963 & 1965)* ainsi que le constat selon lequel le chant gallican était plus rocailleux, mais plus propice à la cantillation du latin, que ne l'était le chant vieux romain).

Il était dans la logique du partage des rôles qu'en la matière, l'Empereur des Gaules s'inclinât devant la pratique pontificale. L'adoption du chant romain fut officialisée dans l' ***'admonestatio generalis'*** du 23 mars 789 *(Riché, 1989)*. Elle énonce clairement et confirme solennellement que Pépin le Bref avait supprimé le rite gallican pour adopter celui du Siège apostolique, seul rite accepté dans le Royaume. Mais si le devenir des choses avait été si simples, le présent ouvrage aurait fort peu de raisons d'exister…

Charlemagne était incontestablement un chrétien sincère, mais comme le voulait son rôle, les mœurs et pratiques du moment, il voyait les questions religieuses et cultuelles essentiellement en homme d'action *(Delaruelle, 1953).* Lorsqu'il le jugeait nécessaire, il s'ingérait sans état d'âme dans ces affaires. Ainsi, en 809-810, il convoqua un Concile à Aix-la-Chapelle, qui confirma la croyance selon laquelle l'Esprit Saint procède du Père et du Fils (*ex Patre **Filioque***) et en sanctionna l'inclusion dans le Credo, ravivant ains la vielle querelle entre Eglise d'Occident et d'Orient dite du **'filioque'** *(Siecienski, 2010)*. Malgré son alliance profonde avec Charlemagne, Le Pape Léon III prit ses responsabilités : tout en réaffirmant la doctrine et en approuvant son utilisation dans l'enseignement, il s'opposa à son inclusion formelle dans le texte du *Credo.*

Portrait (évidemment imaginaire) de Charlemagne (ca 1600), d'après Albrecht DÜRER (crédit : ЦЕЙ ДЕНЬ В ІСТОРІЇ).

V - Le chant grégorien, chant officiel de l'Eglise chrétienne.

Jusqu'au VIII° siècle, chaque région européenne conservait sa propre tradition du rite et du chant liturgique. Même le chant papal, vieux-romain, n'était que celui du Vatican et de Rome.

Comme nous venons de le voir, le Pape Etienne II menacé par les Lombards fit un grand voyage en 754 et fut accueilli par Pépin le Bref à l'abbaye royale de Saint-Denis, où il le sacra roi et reçut ultérieurement en échange la reconnaissance politique des Etats pontificaux.

Le Saint-Père constata à l'abbaye que le rite gallican était effectivement différent de celui de Rome, tandis que le roi Pépin avait besoin de légitimer sa dynastie, parfois considérée comme provisoire et pour cela de se rapprocher du Pape. Le roi décida donc d'adopter le rite romain. Le Pape envoya en Gaule des chantres romains à cet effet.

Au contraire de l'adoption du **texte** en latin, le nouveau **chant** liturgique vieux-romain fit face à une lourde opposition, en raison de ses caractéristiques mélodiques, étranges pour les fidèles. Afin de résoudre cette difficulté, après le départ des chantres romains, on commença à composer et mélanger les chants, en s'appuyant sur la tradition musicale gallicane, mais selon le rite romain. On garda les cordes récitatives et les paroles du chant romain, et on y introduit les développements mélodiques du chant franc. Un nouveau répertoire était né. Il se déploya à partir des cathédrales au sein de grandes liturgies.

Pépin le Bref avait supprimé le rite gallican pour adopter celui du Siège apostolique, seul rite accepté dans le Royaume. **Le choc entre les deux cultures musicales fut profond**. Les grammaires et systèmes de relations entre les sons étaient très peu compatibles. Les difficultés concrètes étaient énormes, concernant quelque 3.000 morceaux de tradition orale. Quelle que soit leur bonne volonté, les chantres carolingiens ne surent jamais exprimer les voix trémulées *('tremula voces')*, entrechoquées *('collusibiles')* ou entrecoupées *('secabiles')* car par nature ils concassaient *('frangente')* plutôt qu'ils n'exprimaient les notes 'a la romaine'.

L'écriture neumatique fut mise au point dans des monastères où ce nouveau chant était travaillé *(Dennery, 1982).* Cette révolution facilita grandement les choses, évitant en partie les écueils de l'oralité et facilitant une transmission plus fidèle dans le temps et dans l'espace. Le travail des copistes fut énorme et changea radicalement le système de production musicale européen. Néanmoins, quels que soient les efforts sincères déployés, la persistance du substrat gallican conduisit à une **sorte d'hybridation spontanée** des deux traditions, qui donna naissance a un répertoire et un mode d'interprétation nouveau. Il s'agit du chant **messin**, la première étape et origine du chant grégorien *(Demollière, 2008)*. À cette époque il était appelé 'chant romain' (ce qui ne facilite pas la clarté sémantique, mais explique le titre parfois ambigu de certains traités anciens, jusqu'au XIX° siècle)

Cette activité fut possible grâce au fait que les moines quittèrent progressivement l'état érémétique au début du VIII° siècle, époque où apparurent les premiers monastères établis selon un plan régulier.

Vers 754, suivant une réforme de l'évêque **Chrodegang** à Metz *(Genneson, 1957),* on imposa au clergé des cathédrales des règles de vie rappelant celles des moines. L'ordre qui régnait dans les monastères bénédictins s'imposa à une grande partie du clergé séculier par la création de chapîtres épiscopaux.

Comme nous l'avons vu, après la mort de Pépin le Bref, **Charlemagne** monta sur le trône et paracheva son œuvre. Il fut sacré **empereur du Saint Empire romain**, la nuit de noël 800 à Saint Pierre de Rome *(Folz, 1964)*. Il fixa définitivement son palais et la Chapelle palatine a Aix-la-Chapelle *(Dodds et al., 2001).*

Charlemagne fut le premier à prescrire en Gaule l'imitation architecturale des églises de Rome.

Comme on l'a vu plus haut, **l'adoption du chant romain** fut officialisée dans l' *'admonestatio generalis'* de 789.

Or, les synthèses empiriques entre chant romain et chant gallican qui s'effectuaient depuis les échanges entre Pépin le Bref et Etienne II n'avaient aucune raison d'être parfaitement homogènes sur tout le territoire.

Charlemagne et les prélats des Gaules étaient pleinement conscients de cette situation, et décidèrent d'y mettre bon ordre, malgré la difficulté de cette immense tâche. En décembre 805, au chapitre *'De cantu'* d'un capitulaire promulgué depuis sa villa de Thionville, Charlemagne ordonna **d'exécuter le chant d'église selon l'usage de Rome** et **à tout chantre de son**

empire de venir se former à Metz[8] : « *Ut cantus discatur, et secundum ordinem et morem romanæ ecclesiæ fiat, et ut cantores de Metis revertantur* ».

C'est que, tout près de la cathédrale, la déjà célèbre École de Metz était depuis 754 - sous la double impulsion de Pépin le Bref et de l'évêque **Chrodegang** *(Genneson, 1957)* - le lieu où s'élabore, sur le modèle romain, un nouveau répertoire de chant : la '*cantilena metensis'*, ce 'chant messin' qu'on nommera plus tard 'chant grégorien'.

Charlemagne eut à cœur de parfaire, centraliser et administrer l'œuvre initiée par son père Pépin le Bref. Il mit en place un système administratif centralisé qui avait pour objectif d'unifier les coutumes (y compris liturgiques) de l'empire et lutter contre les derniers restes de paganisme. Depuis sa capitale Aix-la-Chapelle, il imposa donc l'usage de ce langage musical issu d'une synthèse empirique des capacités respectives du chant vieux-romain et du chant gallican. Comme nous l'avons vu, ce dernier faisait suite aux enseignements des chantres romains reçus par Pépin le Bref. Il y eut une adoption imparfaite et entachée de résidus gallicans qui, dans une première étape, comme nous l'avons vu, était le 'chant messin', lequel se perfectionna peu à peu pour donner naissance au chant grégorien que Charlemagne imposa dans tout l'Empire – ce qui n'était que la suite logique de la décision de son père en 754 et de l'***'admonestatio generalis'*** du 23 mars 789, après une complexe et empirique histoire d'assimilation musicale.

La plupart des musicologues estiment qu'au milieu du IX° Siècle, le répertoire grégorien était pour l'essentiel constitué.

Celui-ci fut mythiquement attribue au Pape **Saint Grégoire le Grand** (590 – 604), supposé avoir reçu ces chants de l'Esprit Saint sous la forme traditionnelle d'une colombe, ce qui fait l'objet d'une abondante iconographie (*Martin-Bagnaudez, 2013).*

Il s'ensuivit une situation paradoxale : le chant grégorien était utilisé dans la totalité de l'Empire carolingien, cependant que le chant vieux-romain qui aurait dû occuper le terrain suite à la décision originelle de Pépin le Bref restait uniquement le chant de Rome et des Etats pontificaux.

Cela généra des situations parfois complexes. Ainsi, il y avait au XII° siècle, au Latran à Rome (la cathédrale du pape !) une liturgie germanique mais pourtant latine et pentatonique, qui n'est justement pas celle du pape. Et lorsque le pape venait pour les grandes célébrations (comme la Saint Jean-Baptiste) les chanoines étaient priés de se retirer « et de rester calmes (!) », et pour l'occasion de « recruter quatre chantres vigoureux parce que nous ne savons pas répondre au chant du pape. »

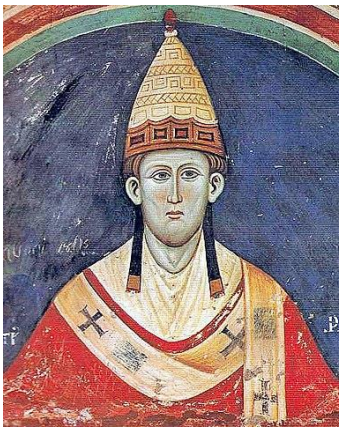

Le Pape Innocent III
(1160 – 1216)

C'est le pape **Innocent III** (1198-1216), théocrate méticuleux, rationnel, autoritaire, redoutablement efficace *(Hanne, 2012),* qui signa l'arrêt de mort officiel du chant vieux-romain en décidant que dorénavant seul le chant grégorien serait autorisé auprès du Saint-Siège. De plus, les livres de chant aussi disparurent, car le Saint-Père ordonna pareillement la destruction d'anciens livres. Cela suggère que l'accessibilité aux livres du chant vieux-romain était strictement contrôlée. Sinon, plus de manuscrits resteraient encore de nos jours. Seule la mémoire de la 'Schola cantorum' en conserva la trace. En réalité, ce chant disparut définitivement jusqu'à ce que trois livres soient par hasard retrouvés au XIXe siècle (voir plus loin).

L'exil de la papauté en Avignon (1309-1378) mit un terme à la relation de la 'Schola Cantorum' et du Pape, et donc sonna donc définitivement le glas du chant vieux-romain et de toutes les antiques traditions qu'il véhiculait *(Guillemain, 1966 ; Favier, 2006).*

[8] Lorsque l'on mesure les difficultés de communication et de voyage à cette époque, on ne peut qu'admirer l'énergie que mettait Charlemagne dans ses décisions les plus importantes, quelles qu'en soient les difficultés. Le débat moderne entre centralisation et décentralisation se posait déjà il y a plus de 1200 ans, et Charlemagne, en prédécesseur du colbertisme, comprit que seule la voie de la centralisation la plus radicale, quelles qu'en soient les difficultés, était la seule solution à la situation.

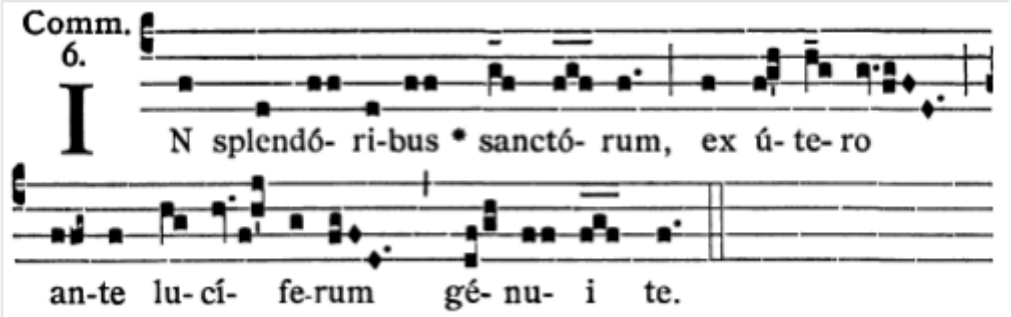

Antienne de communion pentaphone de la messe de Minuit (Nativité).

VI – Histoire d'une redécouverte

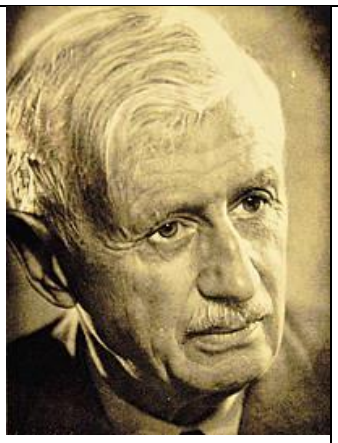	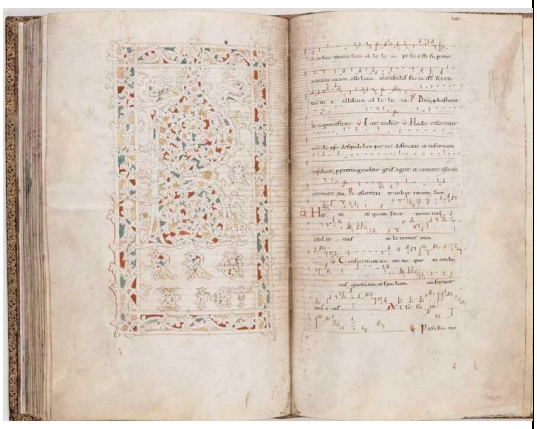	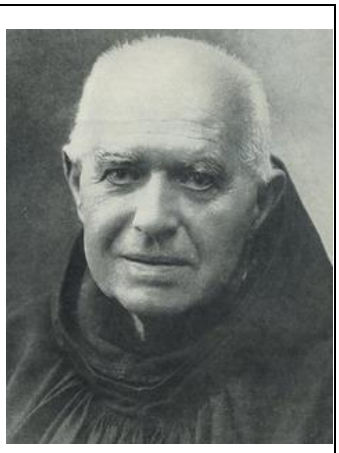
Bruno Stäblein (1895-1978)	**Manuscrit Vieux Romain daté de 1071, conservé à la Fondation Bodmer (Suisse) –** Crédit : site Internet CIRMA/Organum	**Dom Moquereau**

Au XIX° Siècle, un jeune prêtre restaura la vie monastique à l'abbaye bénédictine de Solesmes. **Dom Prosper Guéranger** était un passionné d'histoire de l'Eglise et de liturgie *(Guéranger,1888 ; Soltner 1974).* Il se donna pour objectif la restitution de la connaissance et de la propagation de la liturgie catholique, dont fait partie bien évidement la tradition grégorienne. Les moines de l'Abbaye furent des pionniers et restent à ce jour d'indiscutables spécialistes du chant grégorien.

Au début de l'année 1890, **Dom André Mocquereau** partit de Solesmes, afin de chercher les manuscrits les plus sûrs dans les archives pontificales à Rome. Le directeur de l'atelier et son collègue Dom Cabrol y découvrirent trois livres de chant assez singuliers. Il s'agissait d'un manuscrit au sein de la bibliothèque apostolique vaticane (latin 5319[9]) ainsi que de deux des 'Archivio di San Pietro' (B79 et F22).

Alors que selon leurs investigations les mélodies du chant grégorien ancien étaient toujours identiques quel que soit le manuscrit, celles de ces livres étaient tantôt proches du chant grégorien, tantôt assez éloignées. D'ailleurs, leurs textes étaient presque parfaitement identiques. Seul l'ordre esthétique était différent. Par ailleurs, leur authenticité et leur ancienneté étaient incontestables. Surtout, ils se trouvaient dans les archives pontificales.

Tout de suite, le directeur de l'atelier transmit cette découverte à son abbaye. Puis, il la publia dans la 'Paléographie musicale' tome II, p. 4 - 9, note n° 1 (1891).

[9] On notera l'apparition de cette référence dans la partition qui illustre la page de garde du présent document.

Cette découverte provoqua une grande confusion à l'abbaye. D'une part, personne ne put expliquer pourquoi il existait deux répertoires différents pour la même liturgie auprès du Saint-Siège. D'autre part, à cette époque-là, le chant grégorien était encore attribué à saint Grégoire I°. L'hypothèse que ceux qu'ils étudiaient ne soient pas originaires de Rome était trop bouleversante.

À la suite de cette découverte, Dom André Mocquereau de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes présenta ces manuscrits l'année suivante aux musicologues et spécialistes, en supposant que les livres soient plus récents que le grégorien usuel:

« ... nous laisserons dans leur singulier isolement & leur indépendance bizarre de la tradition grégorienne trois manuscrits extrêmement curieux du XII° & du XIII° siècle (Vatican, n° 5319, & Archives de Saint-Pierre, n° F. 22, & n° B. 79), les seuls de ce genre que nous ayons rencontrés parmi les documents manuscrits de la liturgie romaine que nous avons réunis & consultés. La plupart des chants en usage dans ces codex ne se rapportent à la tradition ni par l'économie de la distribution de leurs neumes, ni par la suite des intervalles musicaux. Ce ne sont plus ici des variantes ou des altérations qui s'offrent à nous : c'est un chant réellement distinct, aussi loin de l'ambrosien que du grégorien. Néanmoins le fond mélodique est ordinairement emprunté à la cantilène grégorienne : sous les fioritures, les broderies, ou, comme on dit encore, les 'machicotages' qui la défigurent, on reconnaît le dessin primitif. Ces mélodies semblent dater d'une époque relativement récente, dans laquelle les règles de composition grégorienne commençaient à tomber en désuétude : c'est ce que révèle la manière souvent fautive ou maladroite avec laquelle les paroles sont appliquées à la musique, sans parler des autres indices qu'il serait trop long d'exposer ici. » (Abbaye Saint-Pierre, Paléographie musicale, tome II, p. 4-5 (1891))
Aux pages suivantes, Dom Mocquereau comparait scientifiquement trois notations du graduel romain '*A summo cælo egressio'* : celles du chant grégorien, du chant ambrosien ainsi que du manuscrit Vatican latin 5319. En dépit de quelques similitudes, il est évident qu'**il ne s'agit de variantes** ni du chant grégorien ni du chant ambrosien.

Il faut que cette attitude scientifique de Dom Moquereau soit appréciée à sa juste valeur. Car, à cette époque-là, celui-ci était en train de lutter contre l'édition de Ratisbonne commettant un grand nombre d'irrégularités, au contraire du chant grégorien conservant une uniformité exceptionnelle jusqu'à la Renaissance.

En 1931, **Dom René-Jean Hesbert**, l'un des meilleurs spécialistes des manuscrits à l'époque, n'écrivit que le qualificatif « aussi singulière que mystérieuse », en évitant toute hypothèse.

Jusqu'au milieu du XX° siècle, ces livres restaient donc encore énigmatiques. Toutefois en 1952, deux autres livres furent découverts à Londres, dans une librairie de livres anciens William Robinson, et de nouveau par les moines de Solesmes, **Dom Jacques Hourlier** et **Dom Michel Huglo** *(Huglo & Hourlier, 2005*). Aussitôt, cette découverte fut annoncée dans la Revue grégorienne tome XXXI en 1952 ; les livres sont plus anciens que ceux de Rome. Ce manuscrit en bon état, dit graduel vieux-romain de Sainte-Cécile du Transtévère, avait été copié à Rome en 1071, par l'archiprêtre Giovanni de l'église Sainte-Cécile-du-Transtévère. Une édition critique fut publiée en 1987 par un musicologue suisse **Max Lütolf** tandis que les fac-similés en ligne sont disponibles depuis 2007, grâce au soutien de la **fondation Martin Bodmer**, bibliothèque privée en Suisse. Huglo dédia un ouvrage à cette question *(Huglo, 1996).*

La dénomination 'chant vieux-romain' fut donnée en 1950 par **Bruno Stäblein**, musicologue allemand. Il présenta, lors du Congrès international de musique sacrée présidé par le directeur de l'Institut pontifical de musique sacrée, sa conclusion : tous les deux répertoires seraient originaires de Rome et les trois livres seraient, au contraire de l'avis de Dom Mocquereau, **plus anciens**. Désormais, on les appelle le chant 'vieux-romain', afin de se distinguer du chant romain, à savoir le chant grégorien. Stäblein continua ses études tandis que l'évolution des recherches indiquait que l'origine de certains répertoires du chant grégorien était le chant vieux-romain, donc il y avait des hybridations.

La découverte du graduel copié en 1071 suggère que les deux chants coexistaient dans la ville éternelle. Dès 1954, Dom Michel Huglo proposait, avec une liste de manuscrits et des preuves indirectes, l'hypothèse selon laquelle c'était le chant vieux-romain qui était né à Rome, vraisemblablement pour la Schola cantorum, alors que l'on avait composé le chant grégorien ailleurs. Ce dernier y serait venu **plus tard**, mais **aurait pris de plus en plus de place** dans la liturgie à Rome.

Dorénavant, toutes les hypothèses furent ouvertes. Certains imaginaient que les deux types de chant soient nés en dehors de l'Italie. D'autres hypothèses étaient fondées sur la tradition papale et celle des monastères. Même après 30 ans de discussions considérables, **Helmut Hucke**, musicologue allemand, ne put pas donner de conclusion pour le 'Grove Dictionary of Music and Musicians' en 1980.

De nos jours, c'est l'hypothèse de Huglo, celle d'un **chant anciennement créé à Rome** en tant que chant papal, que la plupart des musicologues soutiennent. Car à la fin du XX° siècle, ils établirent assez précisément la création du chant grégorien auprès de l'Empire carolingien, à Metz. De plus, **Dom Daniel Saulnier** trouva une justification de la coexistence des deux chants au XII° siècle, le chant grégorien dans la ville et un autre chant assez différent chanté par la Schola cantorum. Certes, ce document ne précisait pas les caractéristiques du chant du pape. Nonobstant il s'agit théoriquement du chant vieux-romain, à moins qu'un autre recueil de chants liturgiques ne soit découvert dans les archives du Vatican. Comme il n'y existe pas de livre de chant avant le XIII° siècle en raison de l'ordonnance du pape Innocent III, il est peu probable que le sixième livre y soit découvert. Il s'agit de la dernière difficulté du chant vieux-romain. Au cas où serait reconnu un sixième manuscrit précisant l'utilisation auprès de la Schola cantorum, l'énigme posée par ce chant depuis 1890 disparaîtrait totalement et définitivement.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, en collaboration avec Lycourgos Angelopoulos, fondateur du chœur byzantin de Grèce, Marcel Pérès releva de nombreuses similitudes des ornementations entre deux chants, vieux-romain et vieux-byzantin. Cette ressemblance se trouve également dans les formules modales et des cadentielles. Ceci est historiquement explicable, notamment par les divers exodes de communautés monastiques d'Orient précédant la 'réforme carolingienne' suite aux troubles politiques et religieux qui affectèrent cette région.

En 2016, **Dominique Gatté** a identifié à la bibliothèque municipale de Verdun un fragment inédit d'un antiphonaire vieux-romain de la deuxième moitié du XII° siècle.

Néanmoins, depuis la découverte de ces cinq manuscrits (trois graduels et deux antiphonaires), aucun autre livre ne fut retrouvé jusqu'à nos jours.

Les connaissances sont néanmoins suffisamment avancées pour que *(Bernard, 1996)* ait pu éditer un ouvrage de olus de 900 pages sur les correspondances entre les deux types de chant.

VII – Conclusion

Telle est l'histoire du chant vieux-romain et du chant grégorien, où l'histoire liturgique et l'histoire événementielle se mêlent intimement, avec une claire causalité en dépit des fluctuations des circonstances. En déposant le dernier mérovingien, puis en ouvrant les portes du royaume franc au chantres romains en accord avec le pape Etienne II, Pépin le Bref était fort loin d'imaginer que le résultat de son initiative serait la création d'un chant nouveau appelé sous son fils Charlemagne à supplanter le chant vieux-romain sous l'autorité centralisé d'une ville de son royaume, et ce pendant plus d'un millénaire.

Dans la plaquette du programme 2017 du Festival du Comminges *(Pérès, 2017),* Marcel Pérès écrivait à propos du chant vieux-romain:

« Il est la clé de voûte qui donne sens, cohérence et existence à l'édifice de ce qui devrait être la conscience liturgique du christianisme, et bien au-delà. Car, en amont, il nous livre la clé de la filiation entre le chant du Temple de Jérusalem et l'héritage de la musique grecque. En aval, il nous permet de suivre et de comprendre les trésors de la cantillation coranique. En dehors de certains cercles musicologiques extrêmement restreints, ce répertoire est aujourd'hui inconnu des musiciens, des ecclésiastiques et du public. Pourtant il nous livre la plus ancienne version de la musique gréco-latine de l'antiquité tardive et représente le chaînon manquant entre le chant byzantin, le chant copte, le chant syriaque, la musique arabe et la musique occidentale ».

Manuscrit Latin 18014, fol. 75 (v.1385-1390), petites heures de Jean de Berry, Saint Grégoire Ier inspiré par l'Esprit [BnF]

BIBLIOGRAPHIE

AREZZO, Guy d' (1025) - Micrologus de disciplina artis musicæ - *Ms. BAN Q. 212, Saint-Pétersbourg (en latin).*

BARNI Gianluigi (1975) - La Conquête de l'Italie par les Lombards **-** *éd. Albin Michel, coll. « Le Mémorial des Siècles », Paris.*

BATHIAS-RASCALOU Céline (2004) - Charlemagne et l'Europe **-** *Paris, Vuibert.*

BERNARD, Philippe (1996) – Du chant romain au chant grégorien – *Les Editions de Cerf, coll. PATRIMOINES christianisme, 986 p.*

BERNET, Anne (2013) - Les Chrétiens dans l'empire romain : Des persécutions à la conversion (Ier-IVe siècle) - *Editions Tallandier.*

BOUVIER-AJAM, Maurice (1980) - Dagobert : roi des Francs, *Paris, Tallandier, coll. « Figures de proue », 2004 (1re éd. 1980).*

BRUBAKER, Leslie & HALDON John (2008), Byzantium in the Iconoclast Era (ca 680-850): a history**,** *Cambridge, Cambridge University Press (en anglais)*

CESARETTI, Paolo (2003) - Théodora, impératrice de Byzance**,** *Payot.*

CLAIRE, Jean (2007) - Saint Ambroise et la psalmodie, *p. 17 dans la revue Études grégoriennes, tome XXXIV 2006/2007, Abbaye Saint-Pierre, Solesmes.*

DANIELOU, Jean (1970) - *L'Église des apôtres - Paris, Éd. du Seuil.DELARUELLE, Etienne***DEMEULENAERE, Bénédicte (1996) -** *Saint Benoît - Paris, Éditions du Rocher, coll. « Régine Pernoud », 1996.*

DELARUELLE, Etienne (1953) - Charlemagne et l'Église - *Revue d'histoire de l'Église de France*, *tome 39, n°133, 1953*.

DEMOLLIERE Christian-Jacques (2008) - La notation du chant messin, IXe - XVe siècles - *Mémoires de l'Académie nationale de Metz.*

DENNERY Annie (1982) - Les notations musicales au moyen âge **-** *In: Médiévales, n°1, 1982. pp. 89-103.*

DEPREUX, Philippe (2002) - Charlemagne et les Carolingiens - *Tallandier, Paris.*

DEVIOSSE Jean (1978, réimpr. 2006) -Charles Martel **-***éditions Tallandier.*

DODDS Jerrilyn et al. (2001) - *La 'renovatio carolingia', in 'De Maometto a Carlo Magno' – Jaca Book, Milan (en italien).*

FANTINO, Jacques (1994) - La théologie d'Irénée - *Paris, Éditions du Cerf, Collection Cogitatio fidei*.

FAVIER, Jean (2006) - Les Papes d'Avignon*, Paris, éditions Fayard***.**

FAVIER, Jean (2013) – Charlemagne **-** *Tallandier Texto, Paris.*

FOLZ Robert (1964) - Le Couronnement impérial de Charlemagne : 25 décembre 800 **-** *Paris, Gallimard, coll. « Trente journées qui ont fait la France » (nº 3).*

GENNESON Louis (1957) - Un organisateur de la Chrétienté médiévale: saint Chrodegang, 37e évêque de Metz (742-766) **-** *Le Pays lorrain, 38e année, 1957, p. 7-18 (existe en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9600197x/f15.item, dernier accès 21/03/2020).*

GRABAR André (1966) - Le Premier art chrétien - *Gallimard, coll. « Univers des formes »*

GRABAR André (1984) - L'iconoclasme byzantin : Le dossier archéologique*, Paris, Flammarion*

GUERANGER Dom Prosper (1888) - *L'année liturgique – Œuvre de toute une vie (1805-1875), commencée vers 1850, elle fut terminée par son successeur, le supérieur de la « Congrégation française de l'ordre de saint Benoît » - Paris, H. Oudin, 1888, 12° édition, 6 tomes en 9 volumes. Réédité chez Ulan Press, 2012.*

GUILLEMAIN Bernard (1966) - La Cour pontificale d'Avignon 1309-1376 — Étude d'une société - *Éditions De Boccard.*

HANNE Olivier (2012) - Innocent III, la stupeur du monde **-** *Belin, 2012*

HUBERT, Jean, PORCHER, Jean, VILBRACH, W.F. (1968) – L'Empire Carolingien – *'L'Univers des Formes', Gallimard.*

HUGLO, Michel (1996) - La recherche en musicologie au XXe siècle I. Le « Central Problème » : chant grégorien et chant vieux-romain - *Cahiers de civilisation médiévale, tome 39, 1996, p. 72-75.*

HUGLO, Michel (2005) – Les anciens répertoires de plain-chant – *Ashgate Publishing Ltd., 2005.*

HUGLO, Michel & HOURLIER, Jacques (2005) - Un important témoin du chant 'vieux-romain': le graduel de Sainte-Cécile du Transtévère **-** *In: Huglo (2005), Les anciens répertoires de plain-chant***.**

HUYGHEBAERT Nicolas (1979) - « Une légende de fondation : le Constitutum Constantini » - *Le Moyen Âge, n° 85.*

JESSON, Roy (1990) - Ambrosian Chant - *In Willi Apel, Gregorian Chant, pp. 465–483***.** *Bloomington: Indiana University Press (en anglais).*

KELLY, Thomas Forrest (1992) - Les Témoins manuscrits du chant bénéventin*. Solesmes: Abbaye Saint-Pierre, 1992.*

KLEINMANN, Dorothée (2000) - Radegonde, une sainte européenne - *PSR éditions, Loudun, 2000.*

LENOIR Frédéric (2010) - Comment Jésus est devenu Dieu, *Fayard.*

LEVILLAIN Léon (1933) - « L'avènement de la dynastie carolingienne et les origines de l'État pontifical (749-757) : essai sur la chronologie et l'interprétation des événements » - *Bibliothèque de l'École des chartes, Paris, Librairie Auguste Picard, t. XCIV, 4°-6° livraisons, juillet-décembre 1933, p. 225-295.*

MARAVAL, Pierre (2011) - Constantin le Grand, empereur romain, empereur chrétien (306-337) **-** *Tallandier, coll. « Biographies », 2011.*

MARTIN-BAGNAUDEZ Jacqueline (2013) - Grégoire le grand : Dernier pape de l'Antiquité et premier pape du Moyen Âge, *Editions Médiaspaul.*

MENDEZ, Michel (2008) - La messe de l'ancien rite des Gaules : Origine et restauration **-** *L'Harmattan, Paris.*

MENGOZZI, Stefano (2014) - The Renaissance Reform of Medieval Music Theory: Guido of Arezzo between Myth and History - *Cambridge University Press (en anglais).*

MIMOUNI, Simon Claude (2012) - Le judaïsme ancien du VIe siècle avant notre ère au IIIe siècle de notre ère. Des prêtres aux rabbins**.** *Presses Universitaires de France, « Nouvelle Clio »*

MUSSOT-GOULARD Renée (1984, réimpr. 1992, 1998) – Charlemagne - *Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».*

NEWMAN, John Henry (1988) - *Les Ariens du quatrième siècle, Téqui.*

d'ORTIGUE, Joseph (1854) - Dictionnaire liturgique, historique et théorique du plain-chant et de musique de l'Église au Moyen Âge et dans les temps modernes **–** *L. Potier, Paris, 1854.*

PALANQUE, Jean-Rémy (1933) - *Saint Ambroise et l'Empire romain. Contribution à l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat à la fin du quatrième siècle, De Boccard, 1933*

Du PAYRAT Guillaume (1645) - « L'histoire ecclésiastique de la cour ou les antiquitez et les recherches de la Chapelle, et Oratoire du Roy de France, depuis Clovis I. jusques à nostre temps, Divisée en trois livres, & dediée au Tres-Chretien Roy de France, & de Navarre Louis XIIII » - *Paris, Henry Sara, Imprimeur & Libraire ordinaire de Monsieur le Duc d'Orléans, 1645.*

PERES Marcel & CHEYRONNAUD, Jacques (2001) - Les voix du plain-chant **-** *Desclée de Brouwer; collection 'texte et voix'.*

PERES Marcel & Xavier LACAVALLERIE (2002) - Le chant de la mémoire - *Desclée de Brouwer; collection 'texte et voix'.*

PERES Marcel (2017) - Le chant « vieux-romain » **-** *Plaquette du Festival du Comminges 2017 – pp 32-33.*

PUECH, Henri-Charles (1978) - En quête de la gnose - *Paris, Gallimard, collection "Bibliothèque des Sciences Humaines", 1978. 2 volumes Tome 1 : La Gnose et le Temps. Tome 2 : Sur l'évangile selon Thomas.*

PUECH, Vincent (2011) - Constantin, le premier empereur chrétien **-** *Ellipses, coll. « Biographies et Mythes historiques » .*

REVILLOUT, Eugène (2015) - Le Concile de Nicée - *Book on Demand Ltd.*

RICHE Pierre (1983, réimpr. 1997) - Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe **-** *Paris, Hachette, coll. « Pluriel ».*

RICHE Pierre (1989) - Les écoles et l'enseignement dans le haut Moyen Âge - *Éd. Picard.*

RIEUSSET, Jean-Louis (2004) - Irène de Byzance, la seule femme Empereur romain - *Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.*

SACHOT, Maurice (2007) – Quand le christianisme a changé le monde : la subversion chrétienne du monde antique – *Editions Odile Jacob.*

SAULNIER, Dom Daniel (1997) – Les modes grégoriens **-** *Solesmes.*

SAULNIER, Dom Daniel (2003) - Le chant grégorien **-** *Abbaye Saint-Pierre, Solesmes.*

SAULNIER, Dom Daniel (2005) - *Session de chant grégorien III, septembre 2005.*

SAVON Hervé (1997) - *Ambroise de Milan (340-397)* **-** *Desclée, Paris, 1997.*

SCHMIDT, Joël (2008) - Le royaume wisigoth d'Occitanie - *Editions Tempus Perrin.*

SCHMIDT, Joël (2013) - Le triomphe du christianisme, Constantin et l'édit de Milan, *Editions Salvator.*

SIECIENSKI A. Edward (2010) - The Filioque : History of a Doctrinal Controversy - *Oxford, Oxford University Press (en anglais).*

SOLTNER Dom Louis (1974), Solesmes et Dom Guéranger, *Solesmes.*

de TOURS, Grégoire (rééd. 1963 & 1965) - Histoire des Francs - *édition et traduction de R. Latouche, Les Belles lettres, coll. « Classiques de l'Histoire de France au Moyen Âge », Paris, 1963 (tome 1 : Livres I-V) et 1965 (tome 2 : Livres VI-X).*

TURCAN, Robert (1993) - Mithra et le Mithriacisme, *Les Belles Lettres.*

VALLA Lorenzo (posth. 1547, réimpr. 1993) - Sur la donation de Constantin, à lui faussement attribuée et mensongère. *[« De falso credita et ementita Constantini donatione libri duo* (1440) »] - *Paris, éd. des Belles Lettres (réimpression. 1993, coll. « La roue à livres », trad. Jean-Baptiste Giard.*

VIRET, Jacques (2001) – Le chant grégorien et la tradition grégorienne – *L'âge d'Homme.*

VOGEL, Cyrille (1985) - La réforme cultuelle sous Pépin le Bref et sous Charlemagne (deuxième moitié du VIII° siècle et premier quart du IX° siècle) **,** *dans Erna Patzelt, Die karolingische Renaissance, Graz, Academische Druck, 1965 p. 171-242*

WEITZMANN Kurt et al. (1982), The Icon**,** *New York, Alfred A. Knopf (en anglais)***.**

<u>Premières vêpres des Pâques</u> dans l'antiphonaire de Kosterneubourg 1013 datant du XIIème siècle.
Antiennes *'Alleluia'* pour le psaume 116 et *'Vespere autem Sabbati'* pour le Magnificat. Crédit : Liturgia , Liturgie & musique sacrée traditionnelle.